

Pour diffusion immédiate

**Registre national des incidents et accidents
dans les établissements de santé et de services sociaux**

Un outil supplémentaire pour améliorer la qualité et la sécurité des soins offerts à la population de la Mauricie et du Centre-du-Québec

(Trois-Rivières, le mardi 6 décembre 2011) – Suite à la publication, ce matin, du premier rapport semestriel (1^{er} avril au 30 septembre 2011) du Registre national des incidents et accidents, le président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, M. Jean-Denis Allaire, se déclare heureux de voir que l'on rend maintenant publiques les principales données colligées par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

« La transparence associée à la publication du Registre national témoigne bien de la détermination du réseau à offrir des services de qualité et sécuritaires. De tels événements ne sont jamais souhaitables pour les usagers mais le fait de les connaître permet de prendre des mesures pour éviter qu'ils ne se reproduisent » de dire Monsieur Allaire. Les résultats régionaux publiés aujourd'hui indiquent qu'il y a eu 10 486 incidents et accidents en Mauricie et au Centre-du-Québec sur une période de 6 mois. De ce nombre, 42,3 % figurent sous la rubrique « Chute » (usager trouvé par terre, en circulant, glissant de son fauteuil) et 29,9 % sous celle de « Médication » (omissions de médicaments, dose, heure d'administration).

Selon Monsieur Allaire, ce nombre d'incidents et d'accidents est relativement important. Cependant, trois constats sont rassurants pour la population. Premièrement, la très grande majorité des accidents n'ont eu aucune conséquence importante sur les personnes. Deuxièmement, chaque incident et accident a fait l'objet d'un suivi serré et de correctifs appropriés, en plus de souvent permettre le déploiement de mesures préventives pour l'avenir. Enfin, l'importance du nombre est un signe que le personnel est sensible à déclarer les incidents et accidents, grands ou petits, ce qui est une preuve que l'on vise vraiment une prestation de qualité. Monsieur Allaire ajoute : « Avec des centaines de milliers d'interventions et de gestes posés par le personnel du réseau régional, il est illusoire de croire qu'aucun incident ou aucun accident ne puisse survenir. Du fait que l'on souhaite que ces événements soient connus, il nous apparaît normal qu'on en dénombre une quantité significative ».

L'Agence prévient toutefois que ces données régionales doivent être interprétées avec prudence. Cet outil ne permet pas la comparaison entre les établissements étant donné les disparités entre chacun en ce qui a trait, par exemple, au volume des soins, au type de clientèle, à la nature des soins offerts, etc. De plus, cet exercice national de reddition de comptes constitue une première et des ajustements seront apportés lors de la diffusion des rapports suivants pour améliorer la fiabilité et la qualité des données.

Rappelons que depuis presque 10 ans, il est obligatoire de déclarer et d'enregistrer tous les incidents et accidents qui surviennent dans le cours des soins et services donnés aux usagers des établissements, peu importe qu'ils aient ou non une conséquence sur les personnes. D'ailleurs, chaque établissement possède un comité de gestion des risques qui transmet régulièrement au comité de vigilance et au conseil d'administration ses données locales et les mesures de corrections appliquées. Ces outils sont complémentaires à ceux déjà en place, comme l'Agrément et le Régime d'examen des plaintes, qui ont pour but, notamment, de passer d'une culture de blâme à une culture de recherche de la qualité.

En terminant, Monsieur Allaire en profite pour féliciter chaleureusement les employés des établissements pour leur professionnalisme et les encourage à maintenir la rigueur dont ils font preuve dans la prestation sécuritaire des services. Le premier rapport semestriel du Registre national des incidents et accidents est disponible sur le site du ministère de la Santé et des Services sociaux à l'adresse suivante : www.msss.gouv.qc.ca/presse

-30-

Source : Jean-Denis Allaire
Président-directeur général

Information : Christiane Lemaire
Conseillère en communication
Agence de la santé et des services sociaux
de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Tél : 819 693-3636
Christiane.Lemaire.agence04@ssss.gouv.qc.ca